

AVIS D'ÉLECTIONS

2026



Ordre
des ingénieurs
forestiers
du Québec

BULLETIN DE PRÉSENTATION D'UN CANDIDAT

À L'ÉLECTION D'UN POSTE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA) DE L'OIFQ

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

NOM ET PRÉNOM

ADRESSE DU DOMICILE PROFESSIONNEL

ANNÉE D'ADMISSION À L'ORDRE: SECTION RÉGIONALE DE :
(veuillez cocher)

Bas-Saint-Laurent - Gaspésie
Estrie - Montérégie - Centre-
du-Québec - Montréal

Québec
Abitibi -
Témiscamingue

DÉCLARATION DE CANDIDATURE

Les informations recueillies dans cette déclaration seront publiées telles quelles sur la page des élections du site Internet de l'Ordre ainsi sur la plateforme de vote électronique. Aucune révision de texte ne sera effectuée.

IMPORTANT : Cette section doit être complétée par voie électronique.

FORMATION GÉNÉRALE COMPLÉMENTAIRE

QUELS SONT LES DIPLÔMES QUE VOUS AVEZ OBTENUS?

TITRE DU DIPLÔME	UNIVERSITÉ	ANNÉE D'OBTENTION
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

VEUILLEZ INDICER LES FONCTIONS OCCUPÉES ACTUELLEMENT ET ANTÉRIEUREMENT.

TITRE DE LA FONCTION	NOM DE L'EMPLOYEUR	PÉRIODE DE TRAVAIL
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

AVIS D'ÉLECTIONS 2026

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS ET DISTINCTIONS

Indiquez vos principales réalisations, vos compétences et les objectifs que vous poursuivez et que vous vous engagez à soutenir au cours de votre mandat. S'il y a lieu, mentionnez vos activités au sein de l'Ordre et le cas échéant indiquez également les distinctions reçues en lien avec l'exercice de la profession.

Note : Votre texte ne doit pas compter plus de 400 mots. Le texte en trop sera retranché sans préavis au début de la phrase contenant les mots excédentaires. Le texte ne peut contenir de liens vers des médias sociaux ou site Internet, ni de déclaration de nature associative.

DÉCLARATION DU CANDIDAT À L'ÉLECTION

Par la présente,

J'affirme que les renseignements fournis dans ce formulaire sont exacts et véridiques. Je comprends que toute déclaration fausse ou incomplète pourra entraîner des conséquences importantes.

Je déclare avoir pris connaissance du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie des administrateurs de Conseil d'administration d'un ordre professionnel et du Code d'éthique et de conduite des administrateurs et m'engage à les respecter advenant mon élection à titre d'administrateur de l'Ordre.

Je déclare respecter les conditions d'éligibilités prévues au Code des professions et au Règlement sur l'organisation de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec et les élections à son Conseil d'administration et m'engage à respecter les règles de conduites des candidats y étant mentionnées.

Je comprends que mes réponses seront publiées telles quelles sur la page des élections du site Internet de l'Ordre ainsi que sur les outils de communication concernant les élections et qu'aucune révision de texte ne sera effectuée.

En foi de quoi, j'ai signé à ce jour de 2026

Signature:

N.B. : Tout bulletin de présentation complet doit être remis au secrétaire au plus tard le mercredi 11 février 2026 à 16 heures.

Sur réception du bulletin de présentation dûment rempli, le secrétaire remet au candidat à l'élection un accusé de réception qui atteste la réception de sa candidature. Avant de remettre cet accusé de réception, le secrétaire de l'Ordre peut exiger du candidat à l'élection qu'il apporte des modifications au bulletin de présentation qui n'est pas correctement rempli.

Le Bulletin peut être accompagné d'une photographie récente du candidat.

Les renseignements contenus dans le bulletin de présentation constituent les seuls messages de communication électorale qu'un candidat peut transmettre aux membres de l'Ordre.

**Le bulletin de présentation doit être reçu à l'Ordre au plus tard le
11 février 2026,
à 16 h**

